

## UN FEU DE JOIE SÉCURITAIRE

Pour profiter pleinement et en toute sécurité de votre feu de joie, il faut s'informer du danger d'incendie et garder à l'esprit quelques consignes :

- S'informer auprès de sa municipalité de la réglementation en vigueur;
- Choisir un endroit dégagé loin des fils électriques et des arbres;
- Dégager le tour du feu sur une largeur d'au moins 5 fois sa hauteur;
- Garder à proximité des outils et de l'eau et s'assurer de bien éteindre le feu avant de quitter les lieux.

## LORS D'UNE INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

**Ce qui est interdit :**

- Le feu qui brûle librement et qui pourrait se propager
- Les feux d'artifice
- Les instruments produisant des flammèches

**Ce qui est permis :**

- Le feu allumé dans une installation prévue à cet effet et munie d'un pare-étincelles, tels poêle, foyer ou contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.



Juin 2016